



**MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE LA VIENNE (MDPH)
COMMISSION EXECUTIVE DU 11 DECEMBRE 2024**

PROCES VERBAL

Date de convocation de la Commission Exécutive : 22 novembre 2024

Participants

1- Membres représentant le Conseil Départemental de la Vienne

Madame Valérie DAUGE, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente du GIP – MDPH, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),

Madame Valérie CHEBASSIER, Conseillère Départementale,

Madame Rose-Marie BERTAUD, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur Anthony BROTTIER, Conseiller Départemental,

Monsieur Benoit COQUELET, Vice-Président du Conseil Départemental,

Monsieur Ludovic DEVERGNE, Conseiller Départemental,

Monsieur Alain JOYEUX, Conseiller Départemental,

Madame Lydie NOIRAULT, Conseillère Départementale,

Madame Sybil PECRIAUX, Conseillère Départementale,

Madame Séverine SAINT-PÉ, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

2- Membres représentant l'État et les organismes de sécurité sociale du régime général

Madame Muriel MEYER, représentant **Monsieur Fabrice BARTHELEMY**, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

Madame Carole TEIXEIRA, Responsable du pôle Offre Hospitalière et Médico-Sociale, représentant **Monsieur Benjamin DAVILLER**, Directeur de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Madame Isabelle BOUVET, Directrice adjointe représentant **Madame Agnès MOTTET**, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Vienne.

3- Membres représentant les Associations

Madame Nicole COLLOT, Présidente de l'association « Autisme Vienne »,

Madame Brigitte MONTELS, Présidente de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne - PEP 86,

Monsieur Yves PÉTARD, Président de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques de la Vienne (UNAFAM 86),

Personnes absentes excusées ayant donné pouvoir

Monsieur Jean-Pierre BOUET, Président de l'association DYS en Poitou, ayant donné pouvoir à **Monsieur Yves PETARD**

Absent.e.s excusé.e.s

Monsieur François BOCK, Conseiller Départemental,
Madame Anne-Florence BOURAT, Conseillère Départementale,
Madame Joëlle PELTIER, Vice-Présidente Déléguée du Conseil Départemental,
Madame Jennifer MANGÉARD-LOURME, Responsable du pôle Handicap Psycho-social (AUDACIA),
Madame Maryse SICOT QUINTARD, Vice-Présidente de l'Association Tutélaire de la Vienne (ATI 86),
Monsieur Alain TÊTEDOIE, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales,
Monsieur Robert TESSIER, Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne,

Assistaient également à cette réunion

Madame Marion ANDRAULT-DAVID, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités au Conseil Départemental,
Madame Marine GAUDUCHON, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne,



Madame Valérie DAUGE ouvre la réunion de la Commission Exécutive à 10h00.

La séance s'ouvre sur le suivi des délibérations et un partage d'informations :

- L'extension de l'expérimentation du maillage territorial départemental à 5 nouveaux Espaces France Services (EFS) : Chauvigny et Jaunay-Marigny portés par le Conseil Départemental dans le cadre d'un financement dédié issu du plan d'action en matière de handicap adopté suite aux Etats Généraux du Handicap 2022 et L'Isle Jourdain, Moncontour et Saint-Martin-la-Pallu dans le cadre d'un financement apporté par l'Etat.
- L'expérimentation du télétravail au sein de la MDPH à compter du 1^{er} janvier 2025. **Monsieur BROTTIER** pose les questions de savoir si tous les agents sont éligibles à l'expérimentation, si des agents – du fait de leurs missions – en seront exclus. Il s'interroge sur le volume de télétravail envisagé (1 jour « fixe » maximum), inférieur à d'autres structures et de ce fait peut-être peu attractif. Madame Gauduchon explique qu'aucun agent n'est exclu de l'expérimentation, chacun disposant de missions télétravaillables. Elle précise que le jour dit « fixe » peut différer chaque semaine pour

un même agent en fonction de l'organisation de chaque service et que le groupe de travail a cherché à trouver un « juste milieu » entre règles claires et souplesse. Elle indique avoir notamment pour objectif une meilleure attractivité des métiers et une « fidélisation » des équipes. Un bilan de l'expérimentation sera réalisé à 6 mois. Celui-ci permettra les évolutions qui sembleront nécessaires.

Monsieur COQUELET pose la question de savoir si le turnover est important au sein de la MDPH et si des métiers sont en tension.

Madame GAUDUCHON expose l'existence d'une stabilité des équipes, à l'exception du pôle social qui connaît un turnover important avec tant une difficulté de recrutement qu'une difficulté de fidélisation des équipes. Elle évoque le choix réalisé avec **Mme DAUGE** et les équipes de réfléchir à une nouvelle répartition des missions pour recruter sur d'autres métiers, moins en tension, et éviter de disposer de postes vacants. **Mme GAUDUCHON** évoque par ailleurs une difficulté à venir concernant les postes de médecin, 2 membres de l'équipe étant parallèlement à la retraite.

- Déploiement du télé-services : celui-ci est décalé au premier semestre 2025 du fait de difficultés avec l'éditeur logiciel, et malgré tout le soutien – salué par **Mmes DAUGE** et **GAUDUCHON** – de l'équipe de la Direction de la Transition Numérique.
- Point de situation sur les process et les délais de traitement : **Mme GAUDUCHON** évoque l'expérimentation menée en juillet et août, généralisée en septembre, des nouvelles modalités de « circuit » d'évaluation. L'objectif est de réaliser rapidement les évaluations des situations bien étayées et simples pour pouvoir, sans allonger les délais, réaliser celles plus complexes et nécessitant une pluridisciplinarité importante. Afin de répondre à cet objectif, un membre de l'équipe pluridisciplinaire travaille chaque jour sur les dossiers déposés le jour même afin de les traiter si possible et de les orienter vers la bonne équipe. En effet, l'utilisation des « coches » réalisées par les usagers ne permettait pas d'orienter en fonction des besoins des usagers – du fait notamment de la complexité des dossiers de demande. En parallèle l'information est partagée des nouveaux indicateurs déployés grâce à l'ensemble du projet GED, permettant de suivre quotidiennement les volumes et les éventuels points de blocage dans les circuits.
- Retour sur le conventionnement avec le Centre Hospitalier Universitaire : **Mme GAUDUCHON** évoque la participation de la MDPH à la Commission de Coordination des Sorties Complexes, nouvellement créée par le CHU, et le partenariat à poursuivre de développer pour permettre au mieux l'anticipation des situations de sorties d'hospitalisation.

Madame DAUGE indique que le quorum est atteint : 15 membres sont présents.

Madame DAUGE dresse la liste des pouvoirs (1) et présente l'ordre du jour.

I. Conclusion de la convention de mise à disposition portant renouvellement de la mise à disposition de trois fonctionnaires territoriaux du Département de la Vienne auprès du Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne

Madame DAUGE présente le projet de convention et salue l'augmentation du temps de travail du Dr GAULTIER à 100%, financé par le Conseil départemental.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, adopte la délibération proposée à l'unanimité.

II. Conclusion d'une convention de mise à disposition par le Conseil Départemental d'un volontaire en service civique auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne

Madame DAUGE présente le projet de convention. Les missions envisagées permettront notamment de déployer au mieux les fonctionnalités qui seront proposées par le téléservice (à l'attention des professionnels comme des personnes concernées).

Madame CHEBASSIER mentionne le fait que dix jeunes sont actuellement en mission « service civique » au sein du Conseil Départemental.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, adopte la délibération proposée à l'unanimité.

III. Conclusion de la convention d'accès à l'espace « mon compte partenaire » de la Caisse d'allocations familiales, du contrat de service pris en application de ladite convention et adhésion à l'espace « mon compte partenaire »

Madame DAUGE présente le projet de convention.

Madame PECRIAUX interroge sur les transmissions automatisées vers les partenaires.

Madame GAUDUCHON présente les différents « flux » existants (Via trajectoire, la Caisse d'Allocations Familiales etc.). **Madame DAUGE** évoque l'importance, pour les Etablissements et Services Médico-Sociaux, de compléter régulièrement l'outil Via Trajectoire afin de fiabiliser l'ensemble des données relatives aux entrées, listes d'attentes etc.

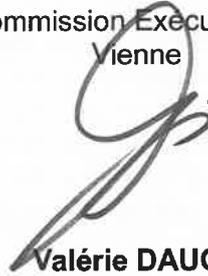
Madame ANDRAULT-DAVID évoque le fait que cet accès existe pour le Conseil Départemental et permet un partage d'informations au bénéfice des usagers.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, adopte la délibération proposée à l'unanimité.

IV. Conclusion de la modification à l'avenant n° 1 à la convention du 19 décembre 2005 « relatif aux dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents handicapés » et visant à l'actualisation des modalités de collaboration entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne et les Services Départementaux de l'Education Nationale

Madame DAUGE remercie les membres pour leur participation et clôt la séance à 11h15.

1^{er} Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne,
Présidente de la Commission Exécutive du GIP-MDPH de la
Vienne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal line and a small flourish.

Valérie DAUGE

Madame DAUGE présente le projet de convention.

Madame GAUDUCHON rappelle que depuis la rentrée de septembre 2023, 0,5 ETP d'enseignants référents supplémentaires sont mis à disposition de la MDPH par l'éducation nationale.

Madame MEYER mentionne la somme de 3000 euros attribuée annuellement par la MDPH pour participer au remboursement des frais de déplacement des enseignants référents.

Monsieur BROTTIER questionne la formulation des missions des enseignants référents. Il indique ne pas partager l'idée que ce ne soit pas systématiquement l'enseignant référent de l'enfant concerné qui participe à l'équipe pluridisciplinaire au cours de laquelle sa situation est étudiée.

Madame MEYER expose l'objectif de la participation des enseignants référents aux équipes pluridisciplinaires – systématique dans la Vienne - : la connaissance fine du système éducatif dans son ensemble et des besoins d'apprentissage des enfants et non la connaissance particulière d'une situation.

Après échanges, les membres de la Commission Exécutive actent de conserver le projet de convention en l'état, puisqu'il permet sans interdire ni rendre obligatoire la participation de l'enseignant référent qui suit l'enfant à l'équipe pluridisciplinaire évaluant sa situation.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

V. Conclusion de la convention 2025 relative au fonctionnement de « Vienne Autonomie Services »

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

Madame GAUDUCHON partage les éléments de bilan 2024 du dispositif, transmis par la Mutualité de la Vienne.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

VI. Adhésion 2025 à l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) pour la poursuite de la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame DAUGE** interroge sur d'éventuelles questions diverses.